

Adhérer

Adhérer à France Eau Publique, c'est d'abord participer à un réseau d'élus, de praticiens et d'experts mobilisables sur tous les aspects de la gestion publique de l'eau et de l'assainissement : techniques, juridiques, budgétaires, comptables et fiscaux, administratifs, et organisationnels, ressources humaines... Il permet de mutualiser les expériences et pratiques, de favoriser l'entraide et de progresser collectivement.

France Eau Publique porte la voix des collectivités et opérateurs publics auprès des pouvoirs publics et dans les instances de décision, favorise les échanges au niveau national avec les associations de consommateurs, environnementales, citoyennes, les entreprises et les syndicats, le monde de la recherche... et relaye leurs positions dans les médias pour mieux faire connaître la gestion publique.

Adhérer à France Eau Publique contribue donc aussi à renforcer son audience et son efficacité au bénéfice de tous.

> Modalités d'adhésion : nous contacter



CONTACT

FEP c/o FNCCR
20 bd de La Tour-Maubourg - 75007 PARIS
tél 01 40 62 16 40 - fax 01 40 62 16 21
fep@fnccr.asso.fr
www.france-eaupublique.fr

BINGO 06/2014

Gérer son service en régie ou en SPL, fusionner des régies, reprendre son service en gestion publique...

Kit

de la gestion
publique de

l'eau

Fiches
téléchargeables sur
www.france-eaupublique.fr



Elu ou cadre d'une collectivité compétente en eau et/ou assainissement, ce kit est fait pour vous !

Vous allez fusionner des régies dans le cadre de la loi NOTRe

Vous souhaitez reprendre en gestion publique le service à l'échéance d'un contrat de DSP

Vous souhaitez améliorer la gestion de votre service en régie ou en SPL

SPL, régie personnalisée ou non, que choisir ?

Quelle gouvernance mettre en place ?

Vous vous posez des questions qui restent à ce jour sans réponse...

Quoi mettre dans le règlement de service ?

Etc.

Comment transférer les agents du délégataire ?

Comment financer les investissements de démarrage ?

Rédigé par des praticiens des collectivités et de leurs opérateurs publics, avec l'appui d'experts reconnus, le kit de la gestion publique vous propose des **réponses pragmatiques et opérationnelles**, sous forme de fiches actualisables.

Fiches déjà parues :

Pourquoi la gestion publique ?

Saisir les opportunités de passer en gestion publique

La gestion publique : sous quelle forme ?

Les procédures de création d'une régie

Quelle gouvernance au sein d'une régie ?

Quelle gouvernance au sein d'une SPL ?

Comment associer les usagers et personnels à la gouvernance ?

L'application des règles de comptabilité publique (régie)

Quel régime fiscal pour une régie et une SPL ?

+ Fiches à paraître prochainement :

✓ Ressources humaines

statuts et droit applicables aux agents des régies et SPL, transfert des agents des délégataires, etc.

✓ Fusionner des régies : mode d'emploi

FRANCE EAU PUBLIQUE regroupe des collectivités et opérateurs publics (régies et sociétés publiques locales), engagés dans une démarche de **partage de bonnes pratiques**, de **mutualisation de moyens**, de **renforcement mutuel** et de **promotion de la gestion publique de l'eau**.

Les membres de France Eau Publique considèrent que la nécessaire performance de la gestion publique doit être mise **au service exclusif de l'intérêt général** et non d'intérêts privés. La gestion publique de l'eau est la seule qui garantisse une **gestion transparente, durable et solidaire** du service public, de son patrimoine et de la ressource.

FRANCE EAU PUBLIQUE s'est donné 4 objectifs principaux :

- ✓ **Renforcer les synergies** et développer les échanges de bonnes pratiques entre membres
- ✓ Favoriser l'émulation mutuelle pour **progresser vers l'excellence** de la gestion publique
- ✓ Appuyer et **accompagner les entités publiques émergentes** pour faciliter leur réussite
- ✓ Faire progressivement **contrepoids au lobbying des grands groupes privés**